



SOCOTEC FORMATION LYON
6-8 rue Barthélemy Thimonnier - ZAC Ever Est
69740 GENAS
Tél. : 04 72 21 85 85
Siret : 83409674500338

CERTIFICAT DE REALISATION

Session N° F261JAA - Certificat Réalisation N° 3791961

Je soussignée, Isabel Nathalie BARBET, agissant en qualité d'Assistante administrative de SOCOTEC FORMATION LYON, certifie que :

Monsieur Rayane BRAHMI

Entreprise : LIP LYON TUYAUTERIE
69800 - SAINT-PRIEST

A réalisé l'action de formation

Sensibilisation au risque d'explosion et zonage ATEX

En vue d'atteindre les objectifs suivants

Objectifs : Identifier les risques de formation d'une atmosphère explosive.
Appliquer les mesures techniques et organisationnelles permettant d'empêcher l'inflammation d'une zone ATEX.
Appliquer les mesures de protection dans les zones à risque d'explosion.

Il a réalisé les tests de fin de formation et a reçu un avis :

FAVORABLE

Date(s) et durée : **du jeudi 11 juin au samedi 11 juillet 2026**
et ce pour une durée de 0.50 heure (pas d'absence)
Format formation : **E-Learning - Conformément articles L.6353-1 et D.6353-1 du Code du Travail et le décret du 28/12/2018**

Catégorie / Nature Action : L'action de formation suivie entre dans l'une des catégories prévues par les articles L.6313-1 et L.6314-1 du code du travail

☒ **Action de Formation**

Lieu : Formation en ligne

Cette formation est soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail

Malheureusement, nous ne disposons pas de votre numéro de Sécurité Sociale (NIR).. Nous ne pourrions donc pas prendre en charge cette déclaration pour le compte de votre établissement qui devra s'en charger.

Sans préjudice des délais imposés par les règles fiscales, comptables ou commerciales, je m'engage à conserver l'ensemble des pièces justificatives qui ont permis d'établir le présent certificat pendant une durée de 3 ans à compter de la fin de l'année du dernier paiement. En cas de cofinancement des fonds européens, la durée de conservation est étendue conformément aux obligations conventionnelles spécifiques.

Fait pour servir et valoir ce que de droit

GENAS, le 20 juillet 2026

Isabel Nathalie BARBET

Assistante administrative

